

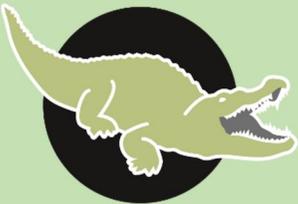
Parc national de Moukalaba-Doudou

Zone tampon

Secteur 05

Bassins versants des marais de la Nyanga

Limites du bassin versant de la rivière Pissembi en amont de sa confluence avec le fleuve Nyanga + bassin versant des autres petits affluents au sud de la Nyanga entre la confluence Moukalaba-Nyanga et l'embouchure de la Nyanga.

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p>Crocodile du Nil <i>Crocodylus niloticus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation des habitats aquatiques et humides favorables à l'espèce (vastes points d'eau, eaux calmes des grandes rivières, lagunes... et leurs abords) ; ▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ; ▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet ; ▪ Contrôle rigoureux de la chasse et de la pêche ; ▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune. <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>
 <p>Hippopotame <i>Hippopotamus amphibius</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation des habitats aquatiques et humides favorables à l'espèce : vastes points d'eau, eaux calmes des grandes rivières, lagunes... à couvert herbacé dense, et leurs abords ; ▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ; ▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet (mesures ciblées de préservation) ; ▪ Contrôle rigoureux de la chasse ; ▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune. <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p>Tourisme</p>	<p>Altération de la valeur touristique du secteur par un aménagement ou une activité mal intégrée(e).</p>	<p>Dans les secteurs où le tourisme est actif ou pour lesquels la création d'infrastructures dédiées est envisagée, intégrer cet usage dans la conception du projet.</p> <p>Ceci implique un soin particulier quant à son intégration paysagère et à la préservation des autres valeurs du Parc localement présentes, notamment celles relatives à la grande faune emblématique du réseau (éléphants, grands singes, bovidés...) et aux milieux naturels remarquables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de construction verte et durable imposées par l'ANPN ; ▪ Encadrer son activité touristique via une convention de concession touristique signée avec l'ANPN.